



11 avril 2016



## VOS REPRÉSENTANTS TRANSITOIRES

CSSS Lucille-Teasdale  
Martin St-George

CSSS Pointe-de-l'Île  
Nancy Beaulieu

CSSS Saint-Léonard—  
Saint-Michel

Guy Jolicoeur (*en remplacement de Carole Vacher*)

Hôpital Maisonneuve-Rosemont  
Emilie Mercier

Hôpital Santa Cabrini  
Sylvain Dubé

Institut Canadien-Polonais  
du Bien-Être Inc.  
Marta Grzegorzcyk

Institut universitaire en santé  
mentale de Montréal  
Louise Soucy

Pour nous joindre :  
[multidisciplinaire.cemtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:multidisciplinaire.cemtl@ssss.gouv.qc.ca)

Le conseil multidisciplinaire (CM) transitoire du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (EMTL) est composé de plus de 67 titres d'emploi différents répartis au sein des 7 anciens établissements et des 43 points de services.

Le comité exécutif (CE) composé d'anciens membres des CM assure la transition entre le début du CIUSSS en avril 2015 jusqu'à la composition du nouveau CE prévue au printemps 2016. Notre objectif est de pouvoir procéder aux élections pour avoir un CECM élu représentant notre nouvelle réalité CIUSSS. Pour ce faire, une première assemblée générale des membres du CM doit adopter les règlements soumis par le ministère de la Santé et des Services sociaux et adoptés par le conseil d'administration du CIUSSS EMTL en mars dernier.

Nous procédons actuellement à la révision de la liste des membres du conseil multidisciplinaire; il se peut que votre nom n'y apparaisse pas, à vérifier!

## Quelques questions qui pourraient vous intéresser.

### 1. Êtes-vous membre du conseil multidisciplinaire?

**Pour être membre du conseil multidisciplinaire du CIUSSS EMTL, il faut remplir toutes ces conditions.**

**1<sup>re</sup> condition :** détenir un diplôme collégial ou universitaire, membre ou non d'un ordre professionnel, en lien avec une des clientèles du CIUSSS, quelque soit le milieu dans lequel vous travaillez.

**2<sup>e</sup> condition :** exercer pour l'établissement, des fonctions caractéristiques du secteur d'activité couvert par ce diplôme et reliées directement aux services de santé, aux services sociaux, à la recherche ou à l'enseignement.

**3<sup>e</sup> condition :** ne pas exercer le métier d'infirmière, d'infirmière auxiliaire, de médecin, de dentiste ou de pharmacien.

### 2. Êtes-vous inscrit sur la liste du conseil multidisciplinaire?

Afin d'exercer votre droit de vote en assemblée générale et aux élections, **vérifiez si votre nom apparaît sur la liste combinée des membres du CM du CIUSSS EMTL disponible sur l'intranet** (CIUSSS > Conseils et Comités > Conseil multi). Si votre nom n'y apparaît pas, envoyez-nous un courriel ([multidisciplinaire.cemtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:multidisciplinaire.cemtl@ssss.gouv.qc.ca)) précisant votre nom, votre numéro d'employé, votre titre d'emploi et le/les diplômes ou les formations qui vous permettent d'exercer ce titre d'emploi. **Pour voter à l'assemblée, les mises à jour à liste doivent être faites avant jeudi le 21 avril.**

*Suite au verso*

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de l'Est-de-  
l'Île-de-Montréal

Québec 

## VOS REPRÉSENTANTS

### TRANSITOIRES

CSSS Lucille-Teasdale

Martin St-George

CSSS Pointe-de-l'Île

Nancy Beaulieu

CSSS Saint-Léonard—

Saint-Michel

Guy Jolicoeur (*en remplacement de Carole Vacher*)

Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Emilie Mercier

Hôpital Santa Cabrini

Sylvain Dubé

Institut Canadien-Polonais  
du Bien-Être Inc.

Marta Grzegorzcyk

Institut universitaire en santé  
mentale de Montréal

Louise Soucy

Pour nous joindre :

[multidisciplinaire.cemtl@ssss.](mailto:multidisciplinaire.cemtl@ssss.gouv.qc.ca)

[gouv.qc.ca](http://gouv.qc.ca)

### 3. Où et quand se tient l'assemblée générale ?

Vu le grand nombre d'employés répartis sur le territoire, réunir tous les membres en un seul endroit pose de grands défis logistiques. Nous allons donc nous regrouper dans les points de services reliés par visioconférence et comportant les plus grandes salles.

À noter que votre supérieur immédiat vous libèrera pour ce 60 minutes (taux régulier/aménagement du temps de travail). Également, au besoin, jusqu'à 30 minutes de temps de déplacement vous seront allouées avant et après l'assemblée.

Si vous avez à utiliser votre voiture et les stationnements des établissements, vous pourrez faire une demande de remboursement via compte de dépense de la façon habituelle.

Nous vous encourageons fortement à faire du covoiturage avec vos collègues !

### 4. Quand éliions-nous un CM permanent ?

Avec l'adoption des règlements généraux le 25 avril prochain, principal sujet de l'assemblée générale, nous pourrons enclencher le processus électoral des 10 membres qui constitueront le comité exécutif du CM. Le scrutin (s'il y a lieu) se tiendra à la fin mai.

Tous les détails quant à l'assemblée générale et au processus électoral seront connus sous peu; surveillez notre prochain bulletin d'information et la page intranet du CM mise à jour régulièrement (CIUSSS > Conseils et Comités > Conseil multidisciplinaire).



## PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### OÙ

- **Hôpital Maisonneuve-Rosemont** (Auditorium Raoul-Groux, pavillon Rosemont)
- **Hôpital Santa-Cabrini** (Auditorium)
- **Institut universitaire en santé mentale de Montréal** (salle BE-322-18, pavillon Bédard)

### QUAND

Le **lundi 25 avril** prochain de **11 h 30 à 12 h 30**.

### ORDRE DU JOUR

Séances d'information et adoption des règlements généraux



**Apportez votre lunch, le café vous sera servi !**

**Des nouvelles de votre conseil multidisciplinaire transitoire**